

PROCES - VERBAL 4/2014

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 4 JUIN 2014 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 30 avril 2014	2
• Communications du Bureau	3
• Communications du Président	4
• Communications de la Municipalité	4 - 5
• Ordre du jour :	5 - 6
- Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Pauline TAFELMACHER, du parti socialiste, en remplacement de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI, démissionnaire	6
- Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Monsieur le Conseiller Yannick ROCHAT, du parti les Verts, démissionnaire	7
- Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion	7
- Préavis 10/2014 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 1 ^{ère} série	7 - 8
- Préavis 11/2014 Demande de crédit pour l'élaboration du plan de quartier « Vallon de la Paudèze »	8 - 22
- Préavis 12/2014 Plan partiel d'affectation (PPA) Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2 Modification de l'article 17 règlement	22 - 23
- Préavis 13/2014 Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'avenue des Peupliers	23 - 24

- Propositions individuelles
 - Monsieur Gérard MIEILI
Motion « Murs de grimpe à Pully » 24 - 25
 - Monsieur Philippe HALDY
Motion pour la création d'un Hôtel-Restaurant au Prieuré 26 - 29
 - Monsieur Dimitri SIMOS
Motion pour l'amélioration du réseau de transport public à Pully 29 - 31
 - Monsieur Roland du BOIS
Motion pour la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets 31 - 33
- Divers
 - Monsieur Pierre ZAPPELLI, Président
Tournoi de football à sept des sociétés locales 33
 - Madame Léna Iio
Comptes 2014 33 - 34
 - Madame Verena KUOEN
Lecture des résultats des votations 34
 - Monsieur Pierres ZAPPELLI, Président
Lettre des parents des enfants scolarisés « Harmos » dans les écoles Chantemerle et des Alpes. 34

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 78 présents rejoints par 5 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 16 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Anne BRUNNER, Valérie ANGLARD, Claire-Lise TILLE, Anne-Laure THEVOZ, Danielle HARBAUCH, MM. Jean-Robert CHAVAN, Jean-Luc DUVOISIN, Daniel BOLENS, Philippe WEBER, Bernard THILO, Léopold CORDEY, Martial OSTERTAG, Ernest MOSER, Ariel BEN HATTAR, David HAUSERMANN, Pierre LOTH.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer les représentantes de la presse qui nous font l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional, et Madame Marie NICOLIER de 24HEURES.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 30 avril 2014 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

Le Président constate qu'il y a une magnifique décoration florale et il remercie les responsables de cette décoration.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le président informe l'assemblée que le Bureau a proclamé élu Monsieur Lucien GANI le 30 avril 2014. Monsieur GANI n'étant pas là aujourd'hui il sera assermenté lors de la prochaine séance. Le Bureau a également proclamée élue Madame Pauline TAFELMACHER pour remplacer Madame Monique BOLOGNINI et Madame TAFELMACHER, qui je crois est présente dans la salle, sera donc assermentée au début de notre séance en modification de notre ordre du jour si l'assemblée accepte la modification légère. Assurez-vous que je vais vous proposer.

1.1.1. VOTATIONS FEDERALE ET CANTONALE DU 18 MAI 2014

Electeurs inscrits : 10'187

Cartes de vote reçues : 6'593

VOTATIONS FEDERALE

Objet N° 1 : Soins médicaux de base

Accepté par 5'885 OUI 508 NON Participation 64.38 %

Objet N° 2 : Pédophiles ne travaillant plus avec enfants

Accepté par 4'286 OUI 2'119 NON Participation 64.50 %

Objet N° 3 : Salaires équitables

Refusé par 4'857 NON 1'573 OUI Participation 64.55 %

Objet N° 4 : Loi Fonds Gripen

Refusé par 4'000 NON 2'406 OUI Participation 64.61 %

VOTATION CANTONALE

Objet N° 1 : Sauver Lavaux

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais revenir brièvement sur une communication qui vous a été transmise lors de la dernière séance du 30 avril 2014, qui concernait le préavis 13/2009 remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée, création de trottoirs, réaménagement de l'espace public à l'avenue du Belmont, Place de Chamtemerle, chemins du Grillon, des Marguerites, de Beau Soleil et avenue des Peupliers. Ça c'était que le titre. On vous annonçait dans cette communication que ce préavis présentait un solde de non dépense de l'ordre de CHF 381'000.00 et que la Municipalité envisageait d'utiliser ce montant pour la réfection de l'esplanade de Chamtemerle directement adjacente au périmètre du projet précédent. Mais effectivement pas dans le périmètre du préavis que je viens de citer. Cette communication a provoqué quelques réactions de membres de votre Conseil, en particulier de la Commission des finances qui s'interrogeait sur la légalité de cette façon de faire d'utiliser un solde de crédit pour un préavis bien précis, pour un objet autre. Même s'il est directement connexe géographiquement. La Municipalité a effectivement réexaminé ce point de vue. Elle n'avait pas pris d'avis juridique et elle n'entend pas le faire sur ce point. Mais elle a décidé de renoncer à cette manière de faire et de revenir devant votre Conseil avec préavis pour le réaménagement de cette place de Chamtemerle. Ce qui paraît effectivement beaucoup plus clair en termes de décision de votre Conseil et aussi, sans l'avoir vérifié juridiquement, plus correct.

3. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Sous point 8 et non 10, vous verrez qu'on modifie légèrement l'ordre du jour. Nous traiterons de plusieurs motions : La motion du parti socialiste « Pour un mur de grimpe à Pully » ; celle de l'Union Pulliérane « Pour la création d'un hôtel-restaurant au Prieuré » ; celle de Monsieur le Conseiller Roland du BOIS pour la modification du règlement communal sur la gestion des déchets et enfin celle de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS pour l'amélioration du réseau de transport public à Pully.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis comportait quelques petites erreurs et une omission. Je vous propose de le modifier de la manière suivante :

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Assermentation** d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Pauline TAFELMACHER du parti socialiste, en remplacement de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI, démissionnaire
2. **Election** d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de

Monsieur le Conseiller Yannick ROCHAT, du parti les Verts, démissionnaire

3. **Election** éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion
4. **Préavis 10/2014 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 1^{ère} série**

Commission des pétitions

5. **Préavis 11/2014 Demande de crédit pour l'élaboration du plan de quartier « Vallon de la Paudèze »**
Crédit demandé CHF 350'000.00

Présidence : Monsieur Roland du BOIS
Membres : Messieurs Philippe DIESBACH, Frank DUCRET, Jean-Marc DUVOISIN, Adriano FRANSCINI, Alexandre FREISE, Gérard MIELI, Bernard MONTAVON, Eugène ROY

6. **Préavis 12/2014 Plan partiel d'affectation (PPA) Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N° 2**
Modification de l'article 17 du règlement

Commission d'urbanisme

7. **Préavis 13/2014 Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'av. des Peupliers**
Crédit demandé CHF 183'000.00

Présidence : Madame Isabelle KRENGER
Membres : Mesdames Natalia LAINZ ALLET, Léna LIO, Messieurs Luciano BERNARDONI, Antonin CHEVALLEY, Léopold CORDEY, Mathias FERNANDEZ, Leonardo KARDUM, Jean-Blaise PASCHOUD

8. Propositions individuelles

9. Divers.

L'ordre du jour est accepté à une large majorité et deux abstentions.

- 3.1. **Assermentation** d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Pauline TAFELMACHER, du parti socialiste, en remplacement de Madame Monique BOLOGNINI.

Madame Pauline TAFELMACHER a été proclamée élue par le Bureau. Elle peut aujourd'hui être assermentée et participer à nos travaux.

Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer la nouvelle Conseillère Madame Pauline TAFELMACHER et il prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents

le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Madame Pauline TAFELMACHER. Selon l'article 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, elle prête serment. Elle est alors félicitée par le Président qui l'invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

3.2. Election d'un membre à la Commission de gestion en remplacement de Monsieur le Conseiller Yannick ROCHAT, du parti Les Verts, démissionnaire

Le Président attend une candidature.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Richard GOLAY, qui est actuellement membre suppléant à la Commission de gestion et qui est prêt à remplacer Yanick ROCHAT qui a dû démissionner en raison de disponibilités plus restreinte. Je tiens juste à préciser que Monsieur Yannick ROCHAT ne démissionnaire pas du Conseil. Donc, je soumetts la candidature de Monsieur Richard GOLAY, que chacun de vous connaît déjà bien et qui est aussi Président de la Commission des pétitions et je vous remercie de lui réserver un bon accueil.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur Richard GOLAY pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

L'élection de Monsieur Richard GOLAY comme membre à part entière de la Commission de gestion nous amène au point 3.

3.3. Election éventuelle d'un membre suppléant à la Commission de gestion

Le Président attend des candidatures.

Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :

Pour remplacer Monsieur Richard GOLAY comme membre suppléant de la Commission de gestion je vous propose la candidature de Monsieur Dimitri SIMOS. Dimitri SIMOS qui a rejoint notre Conseil lors de notre dernière séance et qui est aussi

président des Verts de Lavaux-Oron. Je vous remercie d'accueillir favorablement sa candidature.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Monsieur Dimitri SIMOS pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette commission.

3.4. Préavis 10/2014 Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2014, 1^{ère} série

Le Président invite le rapporteur de la Commission des finances, Madame la Conseillère Anne SCHRANZ, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Madame Anne SCHRANZ :

Comme d'habitude le préavis de demande de crédit supplémentaire a retenu l'attention de la Commission des finances dans sa séance en la présence tout aussi habituelle de Messieurs Gil RIECHEN, Syndic, et Claude-Alain CHUARD, chef de service des finances. La Commission des finances les remercie pour leurs explications qui ont été répercutées dans le rapport que vous avez reçu. Je n'y reviendrai donc pas et me contenterai de lire la conclusion. La Commission des finances vous demande d'accepter les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 10/2014, soit : d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2014, 1^{ère} partie, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant de CHF 189'700.00.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion le fond.

Il demande que celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions du préavis lèvent leur carton orange.

Le préavis 10/2014 est accepté à l'unanimité.

3.5. Préavis 11/2014 Demande de crédit pour l'élaboration du plan de quartier « Vallon de la Paudèze » Crédit demandé CHF 350'000.00

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Roland du BOIS, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Roland du BOIS :

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis s'est réunie le mercredi 14 mai 2014 dans les bureaux de la Damataire. Elle était composée de Messieurs Philippe DIESBACH, Frank DUCRET, Jean-Marc DUVOISIN, Adriano FRANSCINI, Alexandre FREISE, Gérard MIELI, Bernard MONTAVON, Eugène ROY et votre serviteur. La Municipalité était représentée par Messieurs Martial LAMBERT, municipal, Philippe DAUCOURT, chef de service, et Vincent CHARDONNENS, adjoint au chef de service. Nous les remercions pour les informations et les réponses apportées aux différentes questions posées. On peut dire que ce préavis a suscité passablement de questions. Je crois que je ne vais pas relire le rapport. Mais les principales questions sont dues essentiellement aux accès routiers, à l'incidence foncière et au coût du projet. Lors des débats concernant l'incidence foncière la commission ad hoc a émis un vœu. Je vous lis ce vœu : - il est clair que l'on ne va pas voter sur ce vœu, mais je vous le lis quand même – que la Municipalité étudie la répartition de tous les coûts engendrés par ce projet et répercute, sous forme par exemple d'une charge foncière, les coûts engendrés par le PQ et pondère ceux-ci en fonction de la qualité des appartements et de leur affectation (vente en PPE, logements à loyer abordable, etc.). Concernant le coût, en fin de compte, on désire apporter un amendement aux conclusions sous l'élément un, c'est : d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant maximum de CHF 350'000.00 pour l'élaboration du plan de quartier « Vallon de la Paudèze » et de procéder à un appel d'offres des mandataires sur invitations. A part ça les conclusions restent les mêmes et c'est par 5 voix pour, 3 contre et une abstention que nous vous proposons d'accepter ce préavis avec l'amendement proposé.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière et rappelle que l'entrée en matière n'est pas la discussion sur le fond.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Il faut absolument un plan d'affectation à cet endroit et pour élaborer un plan d'affectation il faut des sous, donc le principe d'un crédit est tout à fait justifié et je vous invite à entrer en matière et par la suite dans la discussion de fond on pourra toujours exprimer nos vœux comme celles et ceux par exemple proposés par la commission.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Les groupes PLR réuni recommande également d'entrer en matière mais souhaite modifier l'amendement et présenteront donc le moment venu un sous-amendement, que je vous demanderai d'approuver à ce moment-là.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

J'interviens et je rejoins mes deux préopinants et je crois que le sujet demande d'entrer en matière. Par contre, j'étais un des trois membres de la commission à refuser le projet et je tiens à m'expliquer maintenant à l'entrée en matière. Dans l'élaboration d'un plan de quartier tout le monde demande des logements donc il est logique qu'il faut absolument trouver des solutions pour arriver à la réalisation de nouveaux logements. Par contre, ce qu'on se rend compte dans le cas présent, c'est que pour arriver à la finalité de logements qu'on peut construire il y a des éléments, des démarches à entreprendre avant. Deux démarches très importantes. Un, la première

démarche c'est l'accord et la ratification sur le principe de tous les propriétaires

Le Président : Monsieur excusez-moi de vous interrompre, c'est déjà le débat sur le fond, on vote maintenant sur l'entrée en matière. C'est-à-dire sur une question de recevabilité de ce préavis. C'est-à-dire ou bien le préavis est contraire au droit supérieur ou bien sur le forme il y a des manquements, mais les questions que vous évoquez ont places sur le débat sur le fond.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN : Monsieur le Président je vous rejoins et je reprendrai la parole plus tard. J'encourage le Conseil à entrer en matière.

La parole sur l'entrée en matière n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Alors je reprends où j'en étais. Effectivement il faut des démarches préalables indispensables c'est une ratification de l'ensemble des propriétaires à l'élaboration de ce plan de quartier. Parce qu'un plan de quartier va réunir des parcelles communales certes, bien sûr, mais aussi tout une série de privés qui ont des parcelles plus ou moins grandes, qui sont plus ou moins constructibles à l'heure d'aujourd'hui, qui ont plus ou moins d'intérêts à la chose, mais si elles ne participent pas au préalable, si elles n'ont pas donné au préalable leur accord, risquent dans la démarche suivante de faire opposition et on aura fait un plan de quartier extraordinaire et qui va partir aux calandres grecques parce qu'il y aura oppositions, recours, etc. Et je sujet tombe à l'eau et ce n'est pas ce que l'on veut. On veut pouvoir réaliser. J'ai eu le plaisir de contacter une ou deux personnes qu'elles avaient été informées qui avait un plan de quartier, mais à qui on n'a absolument pas demandé si elles étaient d'accord. Quelles étaient les intentions de la commune, etc. ? Donc, effectivement il y a un manque et ça ne sert à rien de dépenser CHF 350'000.00 pour ensuite ne pas pouvoir construire quelque chose. La deuxième démarche c'est l'étude des accès, des dévestitures de ce plan. Alors cette étude elle a été réalisée, paraît-il, c'est le crédit de CHF 130'000.00 qui a été bouclé au début de cette année. Vous avez reçu le petit message de bouclément où on parle d'accessibilité du secteur. On parle des études de la nouvelle forme urbaine et l'implantation du PPA, respectant les objectifs de densité, des fortes contraintes et de pentes et l'accessibilité du site etc. Et la ligne suivante, le résultat des études préliminaires constitue un préalable indispensable. C'est un préalable indispensable, c'est la recherche d'une accessibilité normale. Les études vont suivre pour le PPA, c'est ce qu'on me dira, mais on étudiera ça avec le crédit demandé. Mais ce n'est pas vrai, les études préalables elles ont déjà été effectuées. Qu'est-ce qu'on se rend compte ? C'est qu'effectivement le secteur reste inaccessible, très difficilement accessible au nord, mais c'est réalisable en empiétant largement sur la zone sportive, etc. Mais surtout au sud où j'ai été encore aujourd'hui mesurer où on a un petit goulet, comme le dit le rapport du président de la commission. Un goulet de 2,90 mètres pour accéder sur la partie sud. Ce goulet, on a dit : oui c'est faisable parce qu'on a fait venir un camion pompier et il a passé. Mais, il a passé au bas et il n'y avait surtout pas de piétons à côté. Mais quand il y aura la circulation dans les deux sens. Quand il y aura

la circulation des engins de chantier, par ce qu'il ne faut pas penser à ce qui se passera quand ça sera construit. Mais déjà pour le construire. Des engins de levage, des grues, des trax, etc. ils n'arrivent pas à passer par là. Donc la faisabilité d'accès elle n'est pas encore établie. A mon avis, ça ne vaut pas la peine de dépenser CHF 350'000.00 pour dire aux Pulliérans on s'occupe de trouver des logements, pour ensuite arriver à un résultat où on n'aura pas de logements parce que ce n'est pas possible. Donc, ce que je demande, ce n'est pas le refus du préavis. Surtout pas, il faut qu'on aille construire là-bas. Ce n'est surtout pas un refus, mais un renvoi de ce préavis à la Municipalité pour qu'elle vienne devant le Conseil avec des éléments valables et effectivement valables pour que réellement ça vaille la peine de poursuivre cette étude et ces éléments-là nous ne les avons pas. C'est pour ça, et je pense qu'il y a d'autres éléments à discuter sur l'ensemble de ce préavis, mais c'est un élément suffisamment important pour demander le renvoi de ce préavis à la Municipalité et qu'elle revienne, - ça fait déjà 25 ans qu'on étudie de plan – que l'on revienne dans 6 mois ou une année ce n'est pas si longtemps que ça pour arriver avec des éléments factuels qui fassent dire au Conseil « oui » on peut y aller.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Comme je l'ai rapidement dit tout à l'heure. Majoritairement les deux groupes PLR réunis, même s'ils ont entendu avec les mêmes détails intéressants leur collègue DUVOISIN. Nous ne pouvons pas renvoyer ce projet sous prétexte que les études préalables n'auraient pas été suffisantes pour traiter tous les sujets qui sont encore en suspens. Nous devons effectivement suivre la logique de la Municipalité et de la commission et dire que le crédit demandé doit effectivement permettre d'aller au bout du travail d'étude et d'examen et aboutir avec un projet de plan de quartier. On parlera peut-être de l'amendement un peu plus tard ou est-ce le moment d'y venir, Monsieur le Président. – Le Président : c'est vous qui décidez – L'amendement qui vous a été proposé par la commission est à notre sens trop global lorsqu'il demande que l'on procède à un appel d'offres pour tous les mandataires sur invitation. Après avoir entendu la Municipalité nous estimons majoritairement que les études qui ont été faites ne doivent pas être jetées aux orties. Quels ont déjà permis de sortir un certain nombre de résultats très intéressants pour la suite des études et les travaux et qu'il faudrait limiter un appel d'offre nouveau à l'ingénieur de génie civil. Nous proposons donc de terminer le texte de l'amendement et de procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'ingénieur civil. Je vous remercie de suivre les groupes PLR sur ce point.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Mon intervention va dans le sens de Monsieur Jean-Marc DUVOISIN. Contrairement aux apparences, ce préavis revêt d'une importance capitale pour l'avenir de ce quartier d'habitations qui représente l'un des plus grands projets de notre politique de logements pour ces prochaines décennies. Ce préavis constitue la base d'un édifice qui permettra de loger 400 à 500 nouveaux habitants. Il est donc primordial que les fondements de cet édifice soient clairement définis, que toutes les données soient réunies pour fournir aux mandataires qui seront chargés de l'élaboration du plan de quartier les lignes directrices qui leur permettront de travailler. Pour ce faire, une étude de faisabilité a été réalisée depuis l'année 2005 et un concept d'urbanisation et d'accessibilité à ce secteur a été défini. Un crédit d'étude de CHF 130'000.00 a été utilisé pour cette première étape. Suivi d'un nouveau crédit de CHF 48'400.00 pour l'étude préalable d'urbanisation. Ce dernier crédit faisant partie de celui qui vous est demandé ce soir. Il y a donc jusqu'à présent un montant de CHF 180'000.00 environ

qui a été utilisé pour des études préalables de faisabilité, d'accessibilité, j'insiste et d'urbanisation. Passons maintenant à la séance de la commission chargée d'étudier le préavis qui vous est soumis ce soir. Séance qui s'est déroulée le 14 mai dernier à la Damataire. On pouvait légitimement s'attendre à découvrir affiché sur les murs de la salle de conférence un ensemble de plans, de documents qui reflètent le travail qui a été accompli jusqu'à maintenant. Rien de tout cela. Aucune donnée visible sur le travail accompli. En réalité les résultats de ces études correspondent aux deux dernières pages du préavis que vous avez entre les mains. C'est-à-dire à quatre petits graphiques, illisibles, sans explications et dont l'impression est très mauvaise, ceci dans les deux sens du terme. Ainsi sans l'aide des précieux documents que nous attendions, documents indispensables pour la compréhension du concept d'urbanisation d'accessibilité et de faisabilité, nous avons dû poser autant de questions que les inconnues de ce préavis nous imposaient. Je rappelle que notre rôle de commissaire est de pouvoir renseigner nos groupes respectifs sur les multiples questions qui se manifestent à la lecture d'un tel préavis. Malheureusement les réponses furent imprécises, évasives, incomplètes, insatisfaisantes ou tout simplement inexistantes. Voici quelques exemples : pourquoi avoir choisi le bureau DeLaMa à Genève, en clair il s'agit du bureau Devantéry, Lamunière et Marchand avec lequel la commune de Pully a travaillé depuis 20 ans sur plusieurs mandats. Mise en concurrence, « NON » pas du tout. N'y a-t-il pas d'autres bureaux d'urbanisme dans le canton de Vaud. Réponse, nous avons l'habitude de travailler avec celui-ci. Tout ceci, à mon avis c'est inacceptable. Surtout compte tenu des règles de concurrence régissant les marchés publics. Autre exemple l'aménagement hydroélectrique de la Paudèze – vous pouvez le voir aux pages 7 et 8 du préavis – de quoi s'agit-il ? Où sera située la centrale hydroélectrique ? Ne sera-t-elle pas en contradiction avec les projets de renaturation de la Paudèze ? Les réponses ont été esquivées car la direction de l'urbanisme ne maîtrise absolument pas ce sujet. Pourquoi l'accès sud aux quartiers d'habitations est-il privilégié avec la solution de passage du hameau des anciens moulins ? Et sur quelle étude ce choix a-t-il été fait ? Réponse : un essai avec le plus gros camion des pompiers de la ville de Lausanne nous a permis de vérifier l'accessibilité. Comme quoi l'urbanisme n'est pas si compliqué que ça. Il suffisait d'y penser. Pour moi c'est juste aberrant. Sachant qu'on a dépensé CHF 180'000.00 pour ce résultat. 4^{ème} exemple : comment résoudre l'accès nord au quartier d'habitation dans l'imbroglio des accès avec virages en épingles à cheveux pour rejoindre les installations du football et tennis club. Réponse : un élargissement de la boucle située devant l'entrée du club de football permettra d'améliorer le virage. En effet, celui-ci ne peut pas se faire actuellement en une seule manœuvre. Alors quand on sait que le débit des véhicules représentera plusieurs centaines de voitures par jour, des allées et venues et des allé retour. C'est juste impossible et inacceptable. D'autres questions ont encore été posées sans que les réponses soient plus satisfaisantes. De toute évidence la Direction de l'urbanisme et de l'environne ne maîtrise absolument pas le sujet. Et pourtant, lorsque l'on peut lire ceci à la page 11 du préavis, début du chapitre 4, je vous laisse regarder. Je cite : *Les études préalables ont permis de définir le concept d'urbanisation et de dévestiture et vérifier leur faisabilité, il s'agit désormais de compléter les études sous les aspects paysagers et environnementaux.* Donc les aspects cosmétiques du projet. On peut légitimement penser que le travail effectué jusqu'à présent a donné un résultat concret et satisfaisant. Celui-ci pourrait donc désormais être exprimé ou exposé clairement sous la forme de plans et de documents divers justifiant ainsi l'investissement qui a été fait depuis l'année 2005, jusqu'à ce jour. Mais, pas du tout, rien, personne ne sait de quoi on parle. C'est le flou artistique le

plus complet. J'en viens à la fin. Dans ces conditions et pour conclure j'aimerais faire encore deux remarques importantes sur ce préavis. 1^{ère} remarque, il est juste impossible d'élaborer un plan de quartier tel que celui du Vallon de la Paudèze sans que le problème d'accessibilité soit préalablement résolu. Ce qui est soi-disant le cas, mais en réalité pas du tout. A ce propos, il ne faut surtout pas écarter la solution qui peut éviter la destruction du hameau des anciens moulins en passant à l'est de cet ensemble protégé, tout en démolissant les bâtiments vétustes qui s'y trouvent actuellement et qui n'ont aucune valeur patrimoniale. 2^{ème} remarque, quelques commissaires ont soutenu ce préavis en considérant que le développement de ce projet ne pourrait être retardé, car ces logements sont attendus depuis fort longtemps à Pully. Cet argument n'est pas acceptable car le retard ne devrait pas dépasser quelques mois. Ce qui est très peu comparativement aux 10 ans qui se sont écoulés depuis la première étude de faisabilité qui elle-même n'a rien donné. Cette période pour être mise à profit pour concrétiser les fondements indispensables à l'élaboration du plan de quartier. La base de l'édifice devrait être, en effet, beaucoup mieux préparée, mieux définie et devrait constituer le point de départ, logique et solide, permettant le développement du projet et l'élaboration du plan de quartier qui nous attendons. Donc en résumé, je vous demande chers collègues de renvoyer ce préavis à la Municipalité, tout en émettant le vœu que celui-ci soit revu et corrigé, puis présenté une nouvelle fois au Conseil communal, sous une forme beaucoup mieux élaborée et plus complète. Tout en montrant avec plans et documents à l'appui, s'il vous plaît, le résultat du travail correspondant aux montants investis jusqu'à présent, soit CHF 130'000.00 et CHF 48'500.00.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Personnellement, je pense au contraire et qu'il faut accepter ce préavis et faut-il le rappeler on est encore au niveau d'une demande de crédit d'étude. Alors si je peux me permettre au nom de mon groupe de vous présenter nos quelques préalables. La première chose, je peux adhérer tout à fait à ce qu'a dit Monsieur DUVOISIN, sur la nécessité d'obtenir la collaboration des propriétaires. Personnellement j'irais mais plus loin. Il faudrait envisager remaniement parcellaire avec éventuellement l'achat d'une partie des terrains par la commune. Autre préalable, c'est la préservation des bâtiments de valeur, qu'on nous a montrés sur place. Malheureusement la commission n'a pas jugé bon de se rendre sur place. Elle aurait pu constater, comme sur les photos, la valeur de ces bâtiments. Un autre préalable, c'est d'étudier l'option d'un éco-quartier ou de quelque chose d'approchant, si la réalisation d'un éco-quartier n'était pas possible. Mais avec un préalable probablement le principe d'un éco-quartier qui voudrait que l'on concentre les véhicules à l'extérieur du quartier lui-même, permettrait de résoudre en partie les problèmes d'accessibilité. Et enfin, c'est sur l'aspect paysager aussi, donc il faut absolument à préserver ce qui mérite de l'être.

Le Président demande à Monsieur Richard PFISTER de lui apporter son amendement par écrit.

Monsieur Richard PFISTER : Je précise que c'est un sous-amendement à l'amendement présenté par la commission.

Le sous-amendement est d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant maximum de CHF 350'000.00 pour l'élaboration du plan de quartier « Vallon de la Paudèze » et de procéder à un appel d'offre sur invitation pour l'ingénieur civil. Alors

que l'amendement de la commission se termine par : et de procéder à un appel d'offre des mandataires sur invitation.

Monsieur Pascal PFISTER demande la parole :

Je crois savoir que dans les projets d'urbanisme qui sont aux confins de la limite communale, la commune voisine agit en tant que voisin et je me pose simplement la question, si Paudex pourra s'opposer à tout plan, toute décision. Surtout qu'eux ils ont également de l'autre côté de la Paudèze un terrain vide, et certainement un projet. Je crois savoir que le canton donne l'obligation de collaborer, de former un tout homogène. Alors ce serait gentil de me répondre. Est-ce que Paudex pourrait s'opposer, pourrait retarder les travaux en tant que voisin immédiat ?

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Je ne pensais pas intervenir, mais après une telle déléteration à l'égard de la Municipalité et ayant fait partie de cette commission je ne partage pas du tout les remarques de Monsieur Frank DUCRET et je peux dire qu'effectivement on n'a pas eu toutes les réponses. Mais je crois que le service de l'urbanisme, notamment par son chef de service, a fait un excellent travail et personnellement je suis sorti de cette séance, en tout cas, assez satisfait. Je crois qu'il faut remettre l'église au milieu du village, il s'agit bien d'une demande de crédit et dans son allocution Monsieur DUCRET parle d'élaboration et on est bien à la demande de crédit pour l'élaborer un plan de quartier. Alors, ou bien on fait un plan de quartier puis on mandate des gens ou bien on renvoie tout à la Municipalité et la Municipalité fait un projet. Mais, ce n'est pas à mon avis le plan de quartier, peut-être que les temps ont changé depuis que Monsieur DUCRET n'a pas fait de plan de quartier, mais pour quand même en faire un certain nombre, j'aimerais quand même rappeler qu'un plan de quartier tient compte de plusieurs éléments, dont notamment tous les problèmes de circulation et je rappelle aussi que le plan de quartier doit-être admis par le canton. Et pour en faire quelques-uns, je dois vous dire que ce n'est pas comme une lettre à la poste que le canton laisse passer les plans de quartier. Et si effectivement il devait y avoir des problèmes de circulation ou autres, faites confiance au canton, il interviendra et il demandera de résoudre ces questions de circulation, voire de sécurité. J'aimerais juste dire qu'un retard d'un mois, deux mois, trois mois, un plan de quartier c'est trois à cinq ans. On peut avoir des oppositions. Il peut y avoir un référendum. Et aujourd'hui je crois que le temps presse pour créer du logement et encore que nous sommes vraiment dans une demande de crédits pour faire un plan de quartier. J'insiste là-dessus et je crois qu'il faut faire la différence entre la forme et le fond. Effectivement la forme, je me suis effectivement un peu élevé de dire qu'on avait qu'une seule entreprise où on avait demandé des devis. Je crois qu'il y a un vœu qui a été fait de la commission. Ce n'est pas seulement dans ce préavis-là. Je crois que ça doit venir une pratique courante, à mon avis, de la part de la Municipalité, pour que dorénavant, dans tous les services il est normal que le canton demande des travaux et que ceux-ci ont une certaine importance, on fasse appel à plusieurs offres, comme ça se fait également dans le privé. Encore une fois, je ne peux que vous demandez de soutenir ce projet parce qu'effectivement c'est au moment où on aura un plan de quartier que l'on pourra discuter sur le fond. Mais, on ne peut pas discuter maintenant des problèmes du fondement du plan de quartier, alors qu'il n'a même pas débuté et c'est pour ça qu'on nous demande un crédit d'étude.

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

Mon collègue Alexis BALLY vous a déjà dit que nous ne nous sommes pas rendus sur les lieux concernés par ce préavis. C'était mon attente et j'en ai fait part à notre président qui n'en a pas tenu compte et il me semble que ce devrait être tout de même une règle de principe pour une commission de ce type. Cela ne s'est pas fait. Il faisait pourtant beau ce soir-là, mais il y avait un match important à la télévision. Nous n'avions pas de temps à perdre. On est quand même resté presque jusqu'à 10h00 du soir ensemble. Je regrette que nous ne nous soyons pas déplacés. C'était un excellent moyen de prendre en compte l'ensemble de la problématique de cette portion du Vallon de la Paudèze. Je sais par expérience que notre mémoire des lieux peut nous jouer des tours. Nous aurions dû aller sur place. Vous savez l'attention que je porte à cette portion du Vallon de la Paudèze. Je continue à croire comme je l'ai dit en commission, comme je l'ai déjà fait savoir par un postulat, qu'il faut avoir une approche globale de la nature de ces lieux. En début d'année, lors de l'étude de mon postulat par une commission ad hoc, promesse m'a été faite qu'en tout cas la DTSI et la direction de l'urbanisme et de l'environnement, travailleraient ensemble pour, je cite : assurer ce cheminement vert et que par la suite, autre citation : une étude s'intégrera dans la mesure du possible à l'établissement du plan de quartier. Promesse pour l'instant que tout cela. Dans la dernière page de notre document, je vous invite à regarder le dernier graphique que l'on a la page 19, il n'y a même pas de possibilité de mobilité douce le long de la rivière et dans la forêt qui la surplombe à l'est. Dans notre préavis aucune allusion n'est faite à une approche globale du bâti et de la nature. Il y a bien un espace vert, mais on ne pouvait faire autrement c'est une zone inondable par conséquent inconstructible. Combien de fois faudra-t-il dire que les remblais au niveau du tennis non seulement coupent en tranches ce vallon, mais en dénaturent sa forme, sa raison d'être, son esthétique. Pour l'instant aucun d'entre vous ne m'a assuré du contraire. J'en déduis que vous aussi vous trouvez cette partie du vallon a été malmenée ou alors que vous n'avez pas encore eu l'occasion de passer par là. Il faut réaménager ce remblai, y faire un petit parc tout simple ou un parc d'exception. Mais en tout cas redonner son apparence de vallon à cette partie de la Paudèze. Pour créer ce nouveau quartier d'énormes terrassements seront nécessaires, beaucoup de terre va être déplacée. Il faut utiliser cette opportunité pour redonner une allure réelle à vallon à la partie supérieure est du périmètre pressenti que vous pouvez voir à la page 5. Cette jolie rivière qu'on a enterrée à cet endroit le mérite. Il faut que l'on voie que c'était là son tracé, qu'elle existe encore quelque part. C'est vrai que pour ce faire il faudra un remaniement parcellaire et je soutiens en cela ce qui a été dit à ce propos. Enfin je suis retourné voir les petites maisons à l'entrée sud du vallon. C'est vrai elles imposent deux goulets d'étranglement à la circulation. Mais là aussi, il s'agit d'affirmer en tout premier une volonté patrimoniale qui ne peut être bradée et sacrifiée pour améliorer la difficile circulation qui est prévisible dans ce secteur. J'attire votre attention sur le toit cintré d'une de ces maisons qui est une pure merveille. Vous pouvez voir cette maison au milieu de la page 18. Tout cela c'est une belle carte de visite en tout cas pour annoncer le charme de ce vallon. Il n'y a plus beaucoup de témoignages du 18^{ème} siècle dans notre ville, je crois qu'il nous faut les choyer.

Le Président résume la situation, nous avons un préavis de la Municipalité, la commission propose de l'accepter avec un amendement et nous avons un sous-amendement dont j'ai donné la lecture tout à l'heure. Donc je pose la question à la Municipalité, je lui demande notamment de s'exprimer sur ces questions d'amendement. Si un des deux amendements ou sous-amendements devaient être accepté par la Municipalité pour faire partie intégrante de son préavis, nous n'aurions

pas à statuer sur l'amendement ou le sous-amendement. Nous aurions à statuer sur un préavis assorti de l'amendement ou du sous-amendement qui serait le nouveau préavis. Donc soit la Municipalité accepte l'un ou l'autre de ces amendements, soit elle laisse au Conseil le soin de trancher.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Evidemment la Municipalité a quelques éléments à apporter au débat et quelques réponses à certain propos qui ont été tenus, mais sur la problématique des amendements j'informe le Conseil que la Municipalité ne se rallie pas à l'amendement de la commission tel qu'il est formulé par contre se rallie au sous-amendement qui a été proposé par Monsieur le Conseiller Richard PFISTER.

Le Président déclare nous nous trouvons devant la situation suivante : Nous avons déjà rencontré la même situation, je l'ai vérifié lorsque l'automne dernier nous avons traité la question des Boverrattes, nous avons aussi un amendement proposé qui avait été accepté par la Municipalité donc fait partie intégrante de son préavis. Donc le préavis de la Municipalité maintenant comprend le sous-amendement proposé par Monsieur Richard PFISTER pour le groupe PLR.

Monsieur Roland du BOIS demande la parole :

Je reviens donc à ces problématiques des amendements. La commission maintient son amendement tel que présenté dans le rapport. Effectivement il y a plusieurs mandataires, ça ne se limite pas à un mandat sur un ingénieur civil, il y d'autres mandats qui sont mentionnés dans ce préavis, je crois qu'il y en a sept, donc à un moment donné un peu estimer bien que de gré à gré, certains mandats ont déjà été attribués, mais j'estime que l'on pourrait au moins par rapport à certains mandats qui ne sont pas encore attribués de les mettre sur invitation. Concernant ce qui a été dit sur les amendements on nous dit « on ne peut pas perdre toutes les études qui ont été faites au préalable ». Mais on ne les perd pas elles sont là. Donc un nouveau mandataire peut très bien les reprendre et je pense qu'en deux jours il peut analyser tout ce qui a été fait. Donc à un moment donné je crois que pour nous commission ad hoc, on maintient l'amendement tel que présenté dans notre rapport.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

J'aimerais quand même répondre aux nombreuses questions pour commencer à Monsieur le Conseiller DUVOISIN. Concernant les conventions préalables avec les propriétaires, pour une signature de convention entre la ville de Pully et des propriétaires de bien-fonds il faut un projet fini, cela n'est pas le cas. Conformément aux bases légales une séance d'information et de consultation a eu lieu avec les propriétaires du secteur avant le lancement du plan de quartier. A cette occasion l'ensemble des propriétaires se sont déclarés favorables à son élaboration. Plusieurs remarques concernant les accès ont été formulées, elles seront étudiées dans le cadre du plan de quartier. Concernant maintenant également pour Monsieur le Conseiller DUVOISIN, l'accessibilité par les anciens moulins. L'accessibilité il est clair est une des contraintes majeures du secteur. Avant de se lancer dans l'élaboration de ce plan de quartier complexe, il était indispensable de vérifier cette question notamment en ce qui concerne l'accès sud. Les études préalables ont permis d'estimer le trafic généré par les futurs développements envisagés. La solution consiste à séparer la desserte du site en deux. Un accès prévu par le chemin des anciens moulins pour desservir la partie sud du site, cette solution permet de réduire de moitié la charge de trafic induite

par les développements prévus sur le chemin des anciens moulins. Je préciserai qu'à ce stade, il s'agit d'une intention de projet. L'étude permettra de la confirmer ou de l'invalider. En terme de charge de trafic, le goulet sud du chemin des Anciens Moulins sous le viaduc CFF représentant le point le plus critique car il cumule les charges du chemin de Pallin et celles des futures constructions prévues au sud du plan de quartier. Les études préalables ont démontré que la capacité actuelle du chemin des Anciens Moulins est suffisante pour supporter la charge du trafic induite par les futures constructions qui se montent à septante mouvements de véhicules à l'heure de pointe du soir période la plus défavorable. Il subsiste toutefois des problèmes de visibilité dus à la faible largeur du chemin, notamment pour les piétons. Plusieurs solutions sont envisagées, pause de miroirs, feux de signalisation, mise en zone à 20km/h du tronçon, modification des circulations et l'élargissement ponctuel des emprises sur les parcelles privées, réalisation de chemins piétonniers à travers l'espace vert à l'est du hameau des anciens moulins. A ce stade la démolition de la fonderie ne peut pas être exclue, mais là on n'a pris aucun contact. Des discussions avec le canton seront menées dans le cas de l'étude du plan de quartier. Au nord, l'intention est d'utiliser au maximum les infrastructures existantes. Les premières vérifications ont été effectuées, elles démontrent que cette solution est possible moyennant un élargissement et une adaptation de la voirie pour permettre un bon fonctionnement et assurer un niveau de sécurité suffisant pour l'ensemble des usagers. Ces intentions de projet seront étudiées de manière plus détaillées dans le cadre du plan de quartier. C'est l'objet de la demande de crédit qui est adressée ce soir au Conseil. Les premières variantes étudiées en 2007 prévoyaient la construction de nouvelles routes notamment à l'est des anciens moulins. Ces variantes ont été abandonnées pour plusieurs raisons. Premièrement le coût de l'ouvrage est plus de 6 millions et nécessite la démolition immédiate de tous les ateliers communaux et il y a un impact sur le vallon et une incompatibilité avec le projet de renaturation de la Paudèze. Pour répondre à Monsieur Pascal PFISTER, il est clair que la commune de Paudex ne va pas s'opposer parce qu'elle va construire sur les terrains vides. Ensuite de ça pour répondre à Messieurs les Conseillers BALLY et ROY. Pour commencer le quartier sans voitures. Il a été jugé inopportun de créer un quartier sans voitures, les exemples récents, par exemple, le quartier Egnoque à Gland, il n'est pas possible de garantir que les futurs habitants d'un quartier n'utilisent pas de voitures. Le risque est donc qu'il y ait un report massif sur le domaine public car les habitants ont eu des voitures. La création d'un silo à voitures qui fonctionnerait comme un parking collectif à la limite du site a également été étudié. Cette solution a cependant été écartée pour plusieurs raisons, manque de place, topographie trop accidentée, impact sur le paysage, pas de gain en matière d'accessibilité le nombre de véhicules restant toujours le même. Concernant l'éco-quartier, cette notion pose une question de définition, qu'entend-on par éco-quartier? Les définitions sont nombreuses et complexes, sans parler d'éco-quartier ou de quartier durable dans le cadre du plan de quartier Vallon de la Paudèze, celui-ci s'efforcera de répondre aux principes du développement durable. A ce stade, le plan de quartier répond déjà à deux aspects primordiaux du développement durable. Une valorisation de terrain inexploité en milieu urbain. Une densification accrue à proximité d'une desserte de transports publics performante. L'intention de la Municipalité pour rassurer Monsieur Roy est de créer un quartier dense, offrant une autre qualité de vie en favorisant le recours à la mobilité douce et transports publics par la création d'un réseau dense de cheminements piétonniers. En favorisant le site en créant un grand espace vert public. Pour répondre à Monsieur DUCRET, je suis stupéfait par les propos que j'ai entendus. Le Conseiller DUCRET met en cause le travail de la Municipalité et de son

administration et de la direction de l'urbanisme en particulier. La Municipalité a proposé un programme de législature ambitieux, notamment en faveur du logement et elle s'y tient. Son administration travaille bien, elle est au service de ce programme politique. Le crédit d'étude qui vous est demandé ce soir a pour but de permettre la réalisation d'un plan de quartier important destiné à créer du logement à Pully, là je suis d'accord avec Monsieur le Conseiller DUCRET. Je vous invite donc vivement, malgré tout à rejeter les propos du Conseiller DUCRET, j'y vois personnellement une rancœur et de la mauvaise humeur, mais en aucun cas une volonté d'aller de l'avant, bien au contraire, les remarques que je viens d'entendre sont à mon avis une manœuvre pour enterrer ce dossier important et je trouve cela regrettable. A quoi servirait-il de différer ce préavis de six mois ? A rien, c'est une perte de temps inutile. Cela étant, je souhaite quand même rectifier quelques éléments qui viennent d'être dits. Premièrement, choix des mandataires, les bureaux spécialisés dans ce genre sont peu nombreux, ce qui réduit le choix. Nous faisons nos choix uniquement en fonction des compétences, métier et bureaux, dans le strict respect de la loi Vaudoise sur les marchés publics. Dans le cas présent, ces bureaux ont fourni un travail sérieux et important. Sachant que nous sommes dans un site difficile, les documents qu'ils ont produits ont été présentés en commission de l'urbanisme petit à petit et vous pensez bien qu'il n'y a aucun flou sur un dossier aussi important. Concernant l'aménagement hydro-électrique de la Paudèze, ce projet conduit à la DTSI et n'est pas suffisamment avancé aujourd'hui. Le Conseil sera bien évidemment informé en temps utile. En tout état de cause il est utile de prendre déjà en compte ce projet dans le plan de quartier, il ne l'hypothèque en rien, mais ce serait une erreur de l'oublier à ce stade. Concernant l'accessibilité à la dévestiture du plan de quartier, je le répète ce sujet est très difficile dans le cas présent car le site du vallon de la Paudèze est complexe, topographie, milieu bâti existant, découpage foncier. L'étude préalable a permis d'estimer le trafic généré par le plan et de définir quel principe. Les montants qui vous sont demandés ce soir, permettront de finaliser cette question et de vous proposer une solution acceptable, tant du point de vue des coûts et de la sécurité. Nous savons qu'il existe des pistes pour résoudre ces problèmes. Il faut maintenant donner des moyens au bureau d'étude de travailler. En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers, je vous invite vivement à donner tout votre soutien à ce projet. Il est important pour le développement de Pully et pour offrir du logement à la population. Pour mémoire, durant la campagne électorale, tous les partis ont insisté sur la nécessité de traiter cette question et la Municipalité en fait un enjeu majeur de la législature. C'est l'objet du préavis qui vous est soumis ce soir.

Monsieur Roland du BOIS demande la parole :

Suite aux remarques faites par Monsieur Martial LAMBERT, municipal, j'aimerais quand même rassurer notre assemblée. La commission a émis un vœu, c'est que dans le cadre de cette commission ad hoc il nous paraît évident qu'il est nécessaire de communiquer et d'informer la CPU au fur et à mesure de l'élaboration des études du plan de quartier et de transmettre une information sur les options choisies. Je crois que la Municipalité s'est engagée à le faire. Je pense que dans ce cadre-là on peut compter sur bonne évolution de ce plan de quartier et j'invite tout le monde à voter les conclusions avec notre amendement ou le sous-amendement proposé par Monsieur Richard PFISTER.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Le Président de la commission a eu l'occasion de confirmer que celle-ci maintenait

son amendement qui demande que tous les mandats soient soumis à un appel d'offre. Je pense qu'il est normal que le PLR puisse confirmer sa position qui est de dire, là où les résultats sont déjà considérés comme satisfaisants pour aller de l'avant en vue d'atteindre le but de faire ce plan de quartier, qu'il n'y a pas lieu de remettre les compteurs à zéro. Seul le domaine de l'ingénierie civil n'est pas encore couvert de manière satisfaisante. C'est pour cela notre sous-amendement, laisse cette porte ouverte à un appel d'offres sur ce domaine-là. Et je vous encourage vivement à vous en tenir avec nous à ce sous-amendement pour éviter de gaspiller les deniers publics où les études sont déjà faites.

Le Président rappelle que le sous-amendement a été accepté par la Municipalité et fait donc partie intégrante du préavis. Le nouveau préavis de la Municipalité, c'est celui que vous avez sous les yeux, y compris le sous-amendement.

Monsieur Frank DUCRET demande la parole :

Il est rare que je sois en total désaccord avec quelqu'un, je partage parfois une partie des opinions, mais entre guimets, de mes adversaires, mais dans le cas de Monsieur le Conseiller Municipal, Martial LAMBERT et dans le cas de Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH, c'est la totalité des arguments que je réfute. Je ne suis absolument pas d'accord. Je tiens quand même à souligner, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure que la commune a investi CHF 180'000.00 d'étude et qu'il reste non pas CHF 350'000.00 à investir, mais CHF 300'000.00, puisqu'il y a déjà CHF 48'400.00 qui sont prélevés. Si je fais les calculs et que je reprends la phrase concernant les prestations qui ont été réalisées. Tout a été presque réalisé, ceci à la page 11, y compris les dévestitures, l'urbanisation et la faisabilité, donc ceci fait partie des CHF 180'000.00 qui ont été investis, donc les CHF 300'000.00 qui restent à utiliser c'est pour compléter les études sous les aspects paysagers et environnementaux. Donc, il ne faut pas essayer Monsieur Philippe DIESBACH de m'apprendre un métier que je ne maîtrise pas nécessairement, mais je pense que vous-même vous ne le maîtrisez pas non plus. Alors l'urbanisme laissons-le aux urbanistes.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Quelques mots sans vouloir poursuivre une polémique avec Monsieur le Conseiller Frank DUCRET. Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Tous les moyens sont bons y compris d'évoquer une étude hydroélectrique qui n'a absolument rien à voir avec le crédit d'étude qui vous est demandé ce soir. Mais qui est mentionné simplement pour exprimer un souci de coordination des projets. Personnellement, je crois que Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH a exprimé une position extrêmement claire. Plusieurs d'entre vous se sont exprimés sur le fond et sur le futur plan de quartier qui vous sera soumis. Aujourd'hui il est question du crédit d'étude, d'octroyer un moyen financier à la Municipalité pour finaliser cette démarche de plan de quartier. Il n'est pas question d'apprécier un éventuel projet. Monsieur Frank DUCRET, je crois que quand on n'est pas d'accord avec une proposition, c'est tout à fait normal. Ça fait partie du débat démocratique. Maintenant, il y a une manière de dire les choses avec plus ou moins de finesse et d'élégance. Et il y a des choses qui ne sont pas tolérables. Monsieur Martial LAMBERT l'a dit, j'aimerais de répéter, de dire publiquement que la direction de l'urbanisme ne maîtrise pas son sujet, je considère que c'est grave, ça a un caractère diffamatoire et c'est inadmissible et c'est une insulte à du personnel qualifié, professionnel qui sont formés universitaires et qui connaissent leur métier et qui connaissent leur domaine sans parler d'insulte à des mandataires qui

eux aussi sont des mandataires professionnels, compétents et on n'a pas dépensé, Monsieur Frank DUCRET, CHF 180'000.00 pour faire passer un camion de pompier aux Anciens Moulins. Si c'est de l'humour, je m'excuse, c'est un humour de très mauvais goût. Donc effectivement la question du Conseil, c'est est-ce qu'on veut donner à la Municipalité les moyens financiers pour finaliser ces études et aboutir avec un plan de quartier. Pourquoi est-ce qu'on fait un plan de quartier ? C'est pour fixer un concept d'urbanisation, c'est pour vérifier et établir l'accessibilité, c'est souvent dans la plupart des cas beaucoup plus simple, parce en général les plans de quartiers sont en bordure du domaine public et c'est un problème secondaire. Et c'est pour régler les questions foncières, c'est une obligation légale, on ne peut pas venir devant votre Conseil avec un plan de quartier sans que les questions foncières soient réglées. Certains ont parlé de remaniement parcellaire. Les procédures foncières et d'aménagement doivent être coordonnées, de même que les procédures et dire que CHF 300'000.00 qui reste à dépenser c'est que pour des éléments paysagers, c'est inexact. Il y a en tout cas CHF 90'000.00 pour développer justement la question des accès qui sont compliqués, tout le monde le sait. C'est un site qui n'est de loin pas évident par topographie et sa difficulté d'accès et dans ce crédit, je vous fais quand même remarquer Monsieur DUCRET CHF 90'000.00 de mandat à un ingénieur civil pour faire un avant-projet routier avec des solutions comme l'a exprimé Monsieur LAMBERT. Simplement les études qui ont été faites montrent, contrairement à ce qui a été dit, que la faisabilité de ces accès elle est vérifiée. Ce sont des accès qui ne sont pas idéaux, mais qui sont possibles. Donc, on a voulu faire ce travail avant de continuer les études de plan de quartier. Dire que ces CHF 350'000.00 seront perdus parce qu'on arrivera avec un projet inconstructible. C'est totalement faux. Toutes les procédures doivent être coordonnées. On ne peut pas déposer un projet de plan de quartier à l'examen préalable du canton si les accès ne sont pas démontrés et on a la conviction qu'ils sont possibles. Je vous signale qu'il y a bien des endroits à Pully on il y a des accès à des propriétés sans double sens. Des accès qui sont compliqués, étroits, mais qui sont possibles et nos spécialistes mandatés qui ne sont pas à leur coup d'essai ont juste dans ces études de faisabilité, étude préalable, vérifié ces éléments. Donc Mesdames et Messieurs, je vous invite à vous concentrer sur l'objet du préavis qui est d'accorder un crédit d'étude, pour développer ce projet et il sera présenté. Je peux donner l'assurance au nom de la Municipalité au président de la commission que la Commission permanente d'urbanisme sera associée au développement de ce plan de quartier, comme ça se fait depuis plus de quinze ans. Depuis plus de quinze ans on ne vient pas devant la Commission d'urbanisme avec un plan de quartier et un préavis ficelé, mais la commission est associée, informée du déroulement du projet, et cette procédure, cette méthode de faire va se poursuivre. Donc, je vous invite à voter ce crédit avec le sous-amendement tel qu'il a été accepté par la Municipalité pour qu'on puisse aller de l'avant dans des délais rapides avec ce projet.

Madame Christine RENAUDIN demande la parole :

Pour corroborer ce que dit Monsieur le Syndic et aller de l'avant rapidement. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi l'étude aurait commencé en 2005 ? Monsieur Frank DUCRET qui souligne ce point, me laisse perplexe et même si je comprends l'argument de Monsieur Philippe DIESBACH qu'un plan de quartier nécessite cinq ans d'étude. J'ai beaucoup de peine à comprendre dix ans. Auriez-vous un élément qui m'éclair ?

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Je vais vous expliquer brièvement, au fond cette situation elle est atypique, elle tient à la configuration du vallon de la Paudèze qui est extrêmement compliquée dans sa topographie et qui a ce problème d'accès. C'est un emplacement qui a été bloqué pendant des années par un projet de bretelle autoroutière, maintenant ce projet est tombé. Il n'en reste pas moins que ce n'est pas l'endroit le plus facile d'accès pour développer des projets de construction, mais justement encore une fois c'est possible. Ces études de faisabilité ont été démarrées en 2005, elles avaient pour but de donner une pré-orientation à un plan de quartier. Pour vérifier, parce que si vraiment une étude préalable nous montre qu'il y a des contraintes insurmontables du point de vue de ces accès notamment. Du coup il faudra se faire une raison et de se dire que ces terrains sont pratiquement de fait inconstructibles. C'est la raison pour laquelle ces études de faisabilité d'études préalables ont été commencées déjà en 2005. Elles ont dû être aussi interrompues, reprises en fonction de l'évolution du contexte du projet et notamment la perspective de mettre un projet d'axe fort de transports publics sur l'avenue de Lavaux qui amène des contraintes sur le carrefour de la Damataire nord. Mais tout ce travail, effectivement, est utile pour maintenant permettre de finaliser les éléments d'un plan de quartier et de le soumettre à votre Conseil.

La parole n'est plus demandée, le président clôt la discussion et rappelle que nous nous trouvons en présence de la situation suivante : Nous avons l'un côté un préavis qui dorénavant s'intitule de la façon suivante : Le Conseil communal décide : 1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 350'000.00 pour l'élaboration du plan de quartier Vallon de la Paudèze et de procéder à *un appel d'offre sur invitation sur l'ingénieur civil* et de l'autre côté un amendement qui propose *de procéder à un appel d'offre des mandataires sur invitation*. Donc de tous les mandataires et non seulement l'ingénieur civil. S'agissant d'un amendement le Président le met au vote.

Nous allons voter l'amendement maintenant, donc l'appel d'offre pour tous les mandataires. Celles et ceux qui sont favorables à l'amendement proposé par la commission sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

L'amendement est refusé par 47 voix contre, 26 voix pour et 2 abstentions.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY demande la parole :

Personnellement je me pose la question suivante : comme le sous-amendement fait partie de l'amendement.

Le Président : non il ne fait pas partie du préavis.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY : non, un sous-amendement fait forcément partie d'un amendement.

Le Président : c'est un sous-amendement qui a été admis.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY : mais dans la mesure où l'amendement serait accepté.

Le Président : ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY : je n'ai jamais vu qu'on accepte un sous-amendement pour refuser l'amendement dont il fait partie.

Le Président : Le sous-amendement n'est pas du tout le même que l'amendement.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY : alors c'est un amendement. Il ne s'agit pas d'un sous-amendement.

Le Président : ce n'est plus un sous-amendement dès lors qu'il a été par la Municipalité donc il fait partie du préavis. Mais maintenant nous allons voter sur le préavis assorti du sous-amendement.

Monsieur Jean-Pierre GALLAY : non, il faut que Monsieur Richard PFISTER transforme son sous-amendement en amendement à ce moment-là on serait d'accord. Il n'est pas possible d'accepter un sous-amendement dans la mesure où l'amendement dont il fait partie est refusé. Je ne comprends pas.

Monsieur Alexandre FREISE demande la parole :

Je pense que la solution la plus simple de dire que l'on biffe de le sous et qu'on appelle ça un deuxième amendement accepté par la Municipalité et rajouté au préavis.

Monsieur Roland du BOIS demande la parole :

J'aimerais dire juste ceci, on vient de voter donc l'amendement proposé, accepté par la Municipalité fait force de loi maintenant et va voter. Il faut passer ce préavis le plus vite possible et arrêter de tergiverser. Nous allons également voter avec ce sous-amendement qui est un amendement et qui est accepté par la Municipalité. La commission va se mettre au diapason avec les décisions de la Municipalité et de l'amendement proposer par Monsieur Richard PFISTER.

La parole n'étant plus demandé le Président pas au vote des conclusions amendées du préavis. Même si ce n'est pas situation usuelle je le concède de procéder de cette façon avec lors de la question des Boverattes et je pense que ça ressort en tout cas de la logique.

Le président soumet au vote les conclusions du préavis amendé qui sont les suivantes :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude d'un montant de CHF 350'000.00 pour l'élaboration du plan de quartier Vallon de la Paudèze et de procéder à un appel d'offre sur invitation sur l'ingénieur civil. C'est le préavis. Celles et ceux qui sont favorables à l'amendement proposé par la commission sont priés de le manifester en levant leur carton orange.

Les conclusions du préavis 11/2014 sont acceptées par 62 voix pour, 10 voix contre et 5 abstentions.

**3.6. Préavis 12/2014 Plan partiel d'affectation (PPA)
Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2
Modification de l'article 17 du règlement**

Le Président invite le rapporteur de la Commission permanente l'urbanisme, Monsieur le Conseiller Alexis BALLY à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Monsieur Alexis BALLY :

Donc le préavis dont il s'agit ici ce limite à vous proposer une modification à un règlement d'un plan partiel d'affectation qui avait été adopté en 2011, donc il s'agit du plan d'affectation Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2. La modification de règlement est la suite d'un jugement de la cour administrative et ce jugement est la conséquence d'un recours d'une des propriétaires du périmètre. Alors donc la modification de règlement n'a pas suscité d'opposition dans la commission, par plus que la proposition de lever l'opposition et donc à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter les conclusions du préavis qui sont : d'adopter la modification de l'article n°17 du règlement du plan d'affection Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2, de lever l'opposition déposée pendant l'enquête publique en approuvant la réponse de la Municipalité, décrite sous le chiffre 2 .

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La discussion n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière .

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Le Président rappelle qu'il y a deux points dans ce préavis, la modification de l'article 17 et la levée d'opposition. Pour être parfaitement clair, le Président mettra ses deux points au vote.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président demande que celles et ceux qui sont d'accord avec l'adoption du nouvel article 17 le manifestent en levant leur carton orange.

Le nouvel article 17 est accepté à une large majorité et une voix contre.

Le Président demande que celles et ceux qui sont d'accord de lever l'opposition le manifeste levant leur carton orange.

L'opposition est levée à une très large majorité et une abstention.

Donc les deux conclusions du préavis sont acceptées à une très forte majorité.

3.7. Préavis 13/2014 Démolition et reconstruction d'un mur de soutènement à l'avenue des Peupliers
Crédit demandé CHF 183'000.00

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Madame la Conseillère

Isabelle KRENGER, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

Madame Isabelle KRENGER :

La commission chargée d'étudier le préavis 13/2014, s'est réunie le 19 mai à la Damataire. Les commissaires se sont trouvés devant une situation inhabituelle un mur de soutènement sur propriété privée qui longe une route communale et qui menace de s'écrouler. Un propriétaire qui refuse de payer la reconstruction et la commune qui se voit obligée de faire des travaux par voie de substitution tout en espérant faire aboutir les négociations. Comme vous avez pu le lire dans mon rapport, la commission a discuté tous les points du préavis et a été convaincue de la démarche communale. A l'issue de la séance, confortée par le préavis favorable de la Commission des finances, la commission a été unanime pour accepter les conclusions du préavis telles que formulées et vous demande d'en faire de même.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée le Président passe au vote. Les conclusions de la commission étant les mêmes que celles de la Municipalité, le Président ne les relit pas.

Les conclusions du préavis 13/2014 sont acceptées à l'unanimité.

3.7. Propositions individuelles

Le Président rappelle que nous avons 4 motions sous ce point. La motion du parti socialiste intitulée : « Murs de grimpe à Pully », celle de l'Union Pulliérane « pour la création d'un Hôtel-Restaurant du Prieuré », celle de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS « pour l'amélioration du réseau de transports publics au centre de Pully » et celle de Monsieur le Conseiller Roland du BOIS « pour la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets ». Je les prendrai dans cet ordre-là, c'est celui dans lequel je les ai reçues. La première c'est celle de Monsieur le Conseiller Gérard MIELI pour le parti socialiste. Donc je l'invite à prendre place près de moi.

Monsieur Gérard MIELI :

Vous avez tous reçu le texte de la motion « Murs de grimpe à Pully » je ne vais donc pas la relire si vous êtes d'accord avec cette façon de faire Monsieur le Président. J'aimerais simplement vous dire que le bénéfice de cette motion profitera aux enfants de Pully, donc je suggère et j'espère que vous arriverez aux conclusions de renvoyer cette motion à une commission qui en préavisera.

Le Président rappelle que nous avons cette motion et que nous allons voter sur l'entrée en matière sur cette motion.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

Je voulais au nom de la Municipalité vous apporter quelques précisions qui pourront peut-être être utiles aux prises de décisions subséquentes qui concernent cette motion sur les murs de grimpe. Vous devez savoir que pour pouvoir prendre vos décisions qu'il y a déjà actuellement un mur de grimpe qui est mis à disposition dans la salle de sport omnisport et cela depuis 2012. Un montant a été budgétisé pour 2012 et pour une semaine soit CHF 2'500.00 et il y a bien eu une mise à disposition d'un mur pour une semaine. Ensuite au vu du succès du projet un budget plus élevé pour deux semaines a été prévu pour 2013, c'est-à-dire CHF 4'000.00 pour donc avec un mur durant deux semaines en juin durant la fin de la période scolaire. Malgré le fait que ça a été budgétisé pour 2013, le mur n'a pas été mis à disposition pour des raisons organisationnelles, mais c'est prévu de nouveau pour 2014 et en 2014 il y aura de nouveau un mur de grimpe qui sera mis à disposition dans la salle Omnisport pour 2 semaines complètes. Encore une précision concernant l'utilisation, 28 classes de 9^{ème} et 10^{ème} années « Harmos », soit environ 600 élèves ont pu bénéficier de ce mur durant cette période. Comme vous avez pu le dire dans la motion, qui le précise très bien, l'enseignement de cette discipline nécessite des compétences particulières qu'il est possible d'acquérir par des formations continues, mais il n'est pas possible aux enseignants de sport, sans cette formation particulière, d'initier les élèves à ce sport, tout de même particulier. Pour vous informer aussi, le budget approximatif pour un mur avec six voies de grimpe et de l'ordre de CHF 60'000.00. C'était simplement certaines précisions sans nous prononcer sur le fond pour pouvoir apporter quelques outils à vos réflexions et à la suite de vos décisions.

Le Président fait remarquer qu'on est déjà à l'entrée en matière sur le fond avec cette réponse et cette observation de Madame MASMEJAN. L'entrée en matière, c'est vrai n'est peut-être pas usuelle pour motion, mais on pourrait avoir une motion que ne ressorte pas à notre compétence, donc c'est pour ça que je procédais d'une façon un peu formelle.

Le Président demande que celles et ceux qui d'accord d'entrer en matière le manifestent en levant leur carton orange.

Les membres du Conseil contestent la décision du Président.

Le Président, le règlement prévoit effectivement que si le 20 pour cent des Conseillers le demandent, cette motion est renvoyée à une commission. Je signale tout de même que c'est la pratique qui a été suivie jusqu'à présent et que je ne vais pas durant l'avant dernière séance de ma présidence modifier cette pratique, mais elle n'est pas conforme en fait à la loi telle que ça nous a été dit. La loi normalement prévoit de peut-être interprétée de la façon suivante : donc le 20 pour cent peut demander qu'il soit voté sur cette motion. Mais non pas qu'elle soit renvoyée à une commission. Mais, nous n'allons pas changer le règlement pour l'avant dernière séance, ni pour la dernière séance d'ailleurs que je présiderai. Donc, nous allons continuer à procéder selon la coutume qui a été adoptée jusqu'à présent.

Le Président si quelqu'un désire s'exprimer sur cette motion.

Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :

J'aimerais apporter une précision, je ne suis entrée en matière sur le fond, j'ai simplement voulu vous donner quelques informations sur le fait qu'il existe déjà un

mur qui est mis à disposition, parce que ce n'est pas mentionné dans la motion. C'était une information.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le Président demande que celles et ceux qui sont pour le renvoi de la motion à une commission le manifestent en levant leur carton orange.

Il y a plus que le 20 pour cent des membres présents qui sont pour le renvoi de cette motion à une commission ad hoc.

Le Président passe à la deuxième motion, celle de l'Union Pulliérane pour la création d'un Hôtel-Restaurant au Prieuré.

Le Président prie l'auteur de cette motion, Monsieur Philippe HALDY, de prendre place à côté de lui.

Monsieur Philippe HALDY :

Le préavis d'intention remontant au 25 septembre 2013, concernant la rénovation du Prieuré qui devrait être transformé en locaux administratifs avec transfert du restaurant à l'avenue de la Poste n'avait pas laissé l'Union Pulliérane indifférente. Madame Lucienne VASSEROT s'est exprimée de manière claire et sans ambiguïté pour que le restaurant soit maintenu à sa place actuelle, avec possible extension sur la terrasse du prieuré, et redéfinir ces lieux magiques pour que les Pulliérans, les sociétés locales et d'autres manifestations puissent en profiter plutôt que de les sacrifier à l'administration. La Municipalité, par la voix de son Syndic a assuré qu'il ne s'agissait que d'intention et que toute option restait ouverte. Hélas, cette déclaration resta lettre morte, puisqu'en date du 8 janvier 2014 paraissait un reportage d'une page relatant le futur du Prieuré, tel qu'exposé dans le préavis d'intention du 25 septembre, chiffrant le coût des travaux à 17 millions de francs, alors que les chiffres figurant dans le préavis d'intention se montaient à 12 millions. Nouvelle intervention lors du Conseil communal du 5 février 2014, fustigeant l'attitude de la Municipalité qui n'avait en aucun cas tenu compte de la remarque de Madame VASSEROT du 25 septembre 2013, correspondant également à l'avis de nombreux citoyens. La réponse de la Municipalité, floue quant aux transformations envisagées, n'a rien apporté au débat sinon la confirmation évidente que la Municipalité a décidé que ce bâtiment serait destiné à l'administratif et le restaurant déplacé sous les arcades. Un concours d'architectes sera lancé, toutefois dans préciser les conditions et les options à retenir. Autant dire que la politique de communication de la Municipalité est à nouveau remise en question. L'Union Pulliérane déplore cette façon de faire, qui placera le Conseil, au moment du préavis face à un fait accompli. Dans ces conditions, l'Union Pulliérane souhaite rebondir sur les propos de notre Syndic remontant au 25 septembre 2013, mentionnant que toute option restait ouverte, et cette fois-ci par voie de motion afin de lui maintenir un caractère contraignant, et demande la création d'un hôtel-restaurant dans le bâtiment du Prieuré. La réfection de ce bâtiment historique, impérative au vu de sa dégradation, est une occasion unique de lui donner une nouvelle vie sociale et associative et de faire ainsi revivre le centre de Pully tant le jour que le soir d'ouvrir Pully sur le monde. L'Union Pullirane de à la Municipalité d'inclure la création d'un hôtel-restaurant dans les options du concours d'architectes, avec le maintien du restaurant dans son site historique ainsi que de salles accessibles au public. En

conclusion l'Union Pulliérane demande que cette motion soit transmise à une commission.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Quelques commentaires, en essayant d'éviter d'entrer sur le fond, un peu dans l'esprit dans lequel ma collègue Madame Lydia MASMEJAN l'a fait. Je trouve que je suis un peu beaucoup cité dans cette motion. C'est pour ça que je souhaite intervenir. Je ne voudrais pas que le Conseil pense que je suis associé à cette motion. C'est vrai que la Municipalité a présenté le 25 septembre un préavis d'intention sur cet important projet de transformation-rénovation du bâtiment historique du Prieuré. Pourquoi elle a fait ce préavis d'intention, essentiellement pour susciter un débat au sein de votre Conseil sur les orientations de ce projet, telles qu'elles sont décrites de manière détaillée dans ce préavis. Et le cas échéant, pour tenir compte des réactions de votre Conseil, par rapport à ces intentions. Mais tenir compte des réactions ça ne veut pas dire forcément tenir compte individuellement de chacune des réactions. Je précise que, lors du débat il y a eu extrêmement peu d'interventions. Et c'est vrai que Madame VASSEROT s'est exprimée. Je ne me permettrais pas de dire si c'était clair ou pas et sans ambiguïté ou pas. Mais, elle n'a pas explicitement exclu le transfert du restaurant. Mais elle a souhaité d'autres variantes. Que d'autres variantes soient étudiées, et effectivement exprimé personnellement, je n'avais pas compris que c'était au nom de l'Union Pulliérane unanime, mais en tout cas personnellement, le souhait que le restaurant soit maintenu. Donc de ce débat, au fond la Municipalité a tiré comme conclusion que les orientations telles présentées n'avaient suscité un tollé. Je veux dire que, si dans tous les groupes on avait des interventions claires qui disaient, mais écoutez telle ou telle orientation à ce projet, vous n'y pensez pas c'est absolument exclu. La Municipalité aurait quand même dû se rendre à l'évidence qu'elle allait devant de grosses difficultés. Mais compte tenu du débat et je dirais d'une espèce forme d'approbation provisoire tacite des grandes orientations, la Municipalité a poursuivi dans cette direction. Alors on interprète et on sort du contexte des propos que j'ai tenu le 25 septembre – ça je veux bien, ça ne me gêne pas trop –, mais j'aimerais que votre Conseil sache que le moment venu la Municipalité, évidemment s'opposera à cette motion et elle constitue en tous les cas, si elle devait être acceptée au jour où il faudra voter sur le fond, un abandon complet du projet de rénovation du prieuré tel qu'il a été présenté dans le préavis d'intention. Parce que pour donner suite à cette motion et faire le programme tel qu'il a été prévu dans le préavis d'intention c'est juste impossible. Il faudra choisir c'est soit l'un, soit l'autre. Voilà ce que je souhaitais dire à ce stade je n'ai pas beaucoup de doute que le renvoi à une commission sera voté compte tenu de l'application actuelle de la loi sur le commune et du règlement.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Nous ne pensons pas bien sûr pouvoir empêcher 20 personnes de demander le renvoi de cette motion à une commission. Toutefois, je dois vous dire que les groupes PLR réunis lundi ont opté à une écrasante majorité pour le classement de cette motion, étant contre le principe d'opposer un préavis d'intention, qui n'est rien d'autre que préavis d'intention, une motion qui exige une étude de la Municipalité dans le sens de cette même motion. Donc, un préavis d'intention on oppose une contrainte et ça cela nous gêne au plus haut point et pour ça qu'au nom de l'écrasante majorité des groupes PLR je vous recommande de voter pour le classement de cette motion.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

Il m'avait semblé que le préavis d'intention était un préavis présentant plusieurs possibilités. Là on nous dit déjà que les choses sont ficelées. Donc personnellement, je ne comprends pas très bien la position de la Municipalité. Il avait été dit que tout était ouvert, que les idées étaient à l'étude. Donc il ne faut pas nous dire qu'il y en a qu'une de possibilité.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Sans refaire de débat du 25 septembre, chacun comprend dans le sens qu'il souhaite. Quand on dit que les options sont ouvertes le préavis d'intention il n'est pas juste pour dire voilà à quoi on a pensé, mais tout est ouvert. Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit le 25 septembre. Il y a des orientations importantes dans ce préavis, notamment le principe de centraliser un certain nombre de dicastères de l'administration dans le bâtiment historique. Pas juste pour faire plaisir à l'administration. Mais que cette administration elle travaille pour la population et qu'aujourd'hui une ville de 18'000 habitants comme Pully reçoit les gens dans plusieurs guichets et pour un guichet important pour commune, le greffe, dans une commune qui doit faire à peine trois mètres de large. Je ne sais pas si vous réalisez le nombre de fois où on croise des gens qui air dans le centre-ville – c'est peut-être très bien parce qu'ils découvrent Pully – en nous demandant où se trouve ceci, où se trouve cela, j'ai telle prestation, j'ai tel souci, telle demande à faire à l'administration et ils vaquent d'un bâtiment à l'autre. Donc il y a quand même un certain nombre des éléments qu'on a décrit de manière détaillée dans ce préavis d'intention et l'intention principale de la Municipalité, qui a été décrite, centralisation d'un certain nombre de dicastères qui sont répartis aujourd'hui dans le village et la création d'un véritable lieu d'accueil du public et de la population. Et cette intention qu'on a soumise au Conseil, pour susciter un débat, pour entre les réactions et encore une fois, effectivement une réaction qui était relativement qui était celle de Madame Lucienne VASSEROT qui n'a pas remis en question les intentions, mais qui a souhaité d'autres variantes et notamment le maintien du restaurant soit examiné. Mais, voilà, le but du préavis d'intention, c'est de dire voilà ce que l'on a l'intention de faire, quelle est votre réaction ? Et personnellement, je pense que globalement le Conseil, en tout cas, n'a pas exprimé d'avis scandalisé sur une idée pareille. On n'a pas tellement d'autre moyen de sonder l'opinion du Conseil communal que ce préavis d'intention, qui est un outil, je veux bien relativement récent. Mais, on n'a pas tellement d'autres moyens. C'est justement avec la volonté que certains nous reprochent aujourd'hui de ne pas venir avec un projet complètement ficelé. La prochaine étape ça sera la demande d'un crédit pour lancer le concours, malgré ses intentions clairement fixées, le concours d'architecte reste pertinent parce que tout n'est pas complètement fermé. Et les professionnels qu'on a consultés ont confirmé que c'était une excellente option de partir sur un concours d'architectes. Mais, pour un concours vous devez bien définir un programme, un périmètre et sur la base du préavis d'intention la Municipalité a travaillé dans ce sens.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

C'est pour poser une question à Monsieur le Syndic par rapport à ses derniers propos. Vous parliez, Monsieur le Syndic, très justement de la définition de cahier des charges pour les options. Ma question elle est très simple, sans demander à la Municipalité son intention d'avoir un hôtel-restaurant à Pully, est-ce que cette option fera partie du cahier des charges qui doit être examiné par les postulants ?

Monsieur le Syndic. Gil REICHEN demande la parole :

La réponse est non. Pourquoi ? Parce que la vérification du programme, par rapport au programme existant montre que ce n'est pas possible d'envisager de faire simultanément l'objectif du préavis d'intention de centraliser l'administration et de créer un guichet pour la population et de développer un programme de restaurant et encore pire dans ce bâtiment. A un moment donné ce n'est pas possible. Donc l'évaluation des surfaces nécessaires, qui seront intégrées dans le programme qui vous sera présenté dans le programme de la demande de crédit pour lancer le concours, fait qu'on ne peut pas faire les deux choses. Ce qui m'a fait dire au début de mon propos que cette motion revenait à faire un choix et si elle était acceptée d'enterrer le projet tel qu'il est décrit dans le préavis d'intention. C'est juste ça qu'il faut savoir.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Le Président demande que celles et ceux qui soutiennent le renvoi de cette motion à une commission le manifestent en levant leur carton orange.

Cette motion est renvoyée à une commission ad hoc par 21 voix, soit plus de 20 % des membres présents.

Monsieur le Président passe à la motion de Monsieur Dimitri Simos et le prie de le rejoindre à la tribune.

Monsieur Dimitri SIMOS :

Comme expliqué dans le texte que je vous ai fait parvenir mercredi passé, cette motion s'inspire du rapport ATE ville de demain qui comporte 5 propositions pour améliorer la cohérence du réseau de bus au centre du Pully et qui a été publiée ce lundi. L'Association Transport et Environnement qui publie régulièrement ce genre de rapport à destination des communes sous forme de propositions d'amélioration à l'instar de ce qui a été fait pour la ville de Gland ou le projet d'agglomération Chablais. Vous avez tous certainement pris le bus à Pully et sans aucun doute un grand nombre d'entre vous a pris les transports publics pour se rendre ici ce soir. Nous avons la chance d'habiter une commune dotée de nombreuses lignes de bus et sommes fiers de posséder deux gares. Seulement, les liaisons entre les arrêts manquent de cohérence. Prenons par exemple les liaisons des bus 4 ou 25 et le bus 9 qui passent par les chemins peu évidents pour non-initiés demande tout de même sept minutes de marche. Ces transbordements entre deux bus diminuent fortement l'attractivité des transports en commun à l'heure où l'on souhaite les rendre plus compétitifs. Les Verts soutiennent dans les grandes lignes le renouvellement du projet de renouvellement urbain proposé par la Municipalité qui est jugé nécessaire pour redynamiser les activités et rendre le bourg aux piétons. Toutefois, je souhaite profiter de la future publication du master plan pour lancer la discussion sur le réaménagement du réseau de bus au centre de Pully. Un volet essentiel de la mobilité et qui a jusqu'ici été absent des discussions. L'objet de cette motion tient en trois points, qui s'inscrivent dans le cadre du réaménagement du centre de Pully. Le premier, c'est le prolongement des bus 4 et 25 sur l'avenue de la Poste et Samson-Reymondin avec un nouveau terminus à proximité du carrefour de l'avenue de Lavaux. Donc les bus feraient le tour du giratoire de l'avenue de Lavaux et reviendraient ici. Le deuxième point est l'arrêt centralisé sur la place de la Gare pour les bus 4, 25 et 47 et le troisième point est la création d'une grande boucle avec les avenues Tirage – Poste – Samson-Reymondin – Lavaux pour les lignes de bus 47, 48 et 49 et le maintien de l'arrêt de bus sur l'avenue

du Tirage. Le prolongement des bus 4 et 25 sur l'avenue Samson-Reymondin permettra de créer une liaison directe avec le futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui remplacera la ligne 9 et d'améliorer l'accessibilité aux commerces des rues du Bourg. Ce prolongement peut ainsi profiter de la futur place de la gare puisque selon les plans de cahier « Pully ville d'aujourd'hui – Le cœur de ville » cette place sera prolongée sur le giratoire actuel et bénéficiera d'un espace suffisamment important pour y abriter un arrêt de bus « traversant ». La circulation autour d'une grande boucle passant par le centre de Pully des collecteurs 47, 48 et 49 fait partie des vœux de la population et des commerçants puisque ce parcours facilite l'accès aux commerces pour les personnes à mobilité réduite, c'est également pour cette raison que la création d'un arrêt sur la place de la gare ne doit pas menacer la survie de celui sur l'avenue du Tirage. Je souhaite encore vous assurer que ces propositions ne remettent pas en cause de projet de réaménagement du centre, mais viennent le compléter. Je vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de renvoyer cette motion à une commission pour étude et rapport.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole :

Juste quelques commentaires, le premier ne s'adresse pas au Conseil communal de Monsieur SIMOS, mais au président de l'ATE. Si vous permettez, je trouve votre démarche très intéressante de susciter le débat sur les transports publics, voire de les encourager. Je trouve un petit peu cavalier dans la procédure et dans le procédé de publier un rapport qui concerne le centre-ville de Pully sans aucun contact avec la Municipalité et un de ses services pour avoir un bref échange sur le fond avant la publication du rapport. Donc c'est juste une petite parenthèse au préalable sur la méthode et j'espère comme vice-président vous pouvez répercuter ce point de vue au sein de votre comité. Maintenant sur le fond, je dirais que finalement la plupart de ces propositions existent déjà dans différents documents qui ont été étudiés, soit dans le cadre du schéma directeur de l'est-lausannois, soit dans le cadre du master plan. Donc sur le fond il n'y a pas beaucoup de problèmes je dirais pour la Municipalité. Je pense qu'il y a plutôt, vraisemblablement une question d'outil démocratique. Vous choisissez la motion, alors je ne veux pas faire un débat de commission maintenant, mais c'est vrai que vous parlez de lancer le débat sur les transports publics au centre-ville ce qui est sûrement une excellente chose. Par contre l'outil que vous choisissez il a un caractère très impératif. Vos trois propositions elles sont à mettre en œuvre, si on lit la motion strictement et cette mise en œuvre pose effectivement beaucoup de problèmes. Le prolongement de la ligne 25 par exemple est évoqué dans un document du schéma directeur de l'est de 2011. Mais évoqué comme une piste possible qui est mise en parallèle avec une autre piste celle dans laquelle on est aujourd'hui, qui est de renforcer les liaisons piétonnes entre la place de la Clergère et gare de Pully. Place de la Clergère qui amenée à devenir une interface important de transports publics. Ces prolongations, si on peut en discuter leur réalisation, elles se heurtent à pas mal d'obstacles. D'abord le fait que la Municipalité n'est pas seule à décider. C'est des idées qui sont confrontées à des problématiques d'exploitations pour les TL pour les transports publics de l'agglomération. Et qui sont aussi évidemment à des questions de coûts et notamment de coûts d'exploitation et aujourd'hui ni de prolongation de ligne 4 par le centre, ni celui de la ligne 25 ne figure dans les visions à moins, long terme (2025-2030) des TL. On peut le regretter. On peut même dire que les choses ne sont pas définitives, mais il y a aussi de bonnes raisons à tout cela, vous le savez, que dans le cadre du projet d'agglomération il y a énormément de projets de renforcement des transports publics qui sont prévus, notamment des tronçons de tram du côté de l'ouest

et des troncs d'axes forts transports publics du côté de l'ouest aussi et du côté de l'est. Tous ces projets ont un énorme impact financier en terme d'investissement. Aujourd'hui les communes de l'agglomération ne sont pas certaines d'obtenir les financements pour tous ces projets. On verra quand tous les projets d'ouvrage passeront devant les conseils communaux et si tous ces projets se réalisent, ce que la Municipalité souhaite, puisqu'elle est partenaire du projet d'agglomération, ils auront des impacts extrêmement importants sur les coûts d'exploitation. Aujourd'hui les communes de l'agglomération assument entre 35 et 40 pour cent des charges d'exploitation des TL. Avec les projets qui sont prévus dans le cadre du projet d'agglomération – donc essentiellement les axes forts de transports publics – les projections de cette indemnité d'exploitation reviennent presque à doubler d'ici 2025 pour les communes, donc il faut juste être conscient des impacts aussi financiers malheureusement de tout cas. Donc sur le principe, encore une fois toutes ces propositions, ce serait intéressant d'en discuter, mais je pense que dans la commission il faudra aussi aborder la problématique de la manière de discuter de tout cas. Et de faire en sorte que les choses ne soient pas si contraignantes que la motion pour la Municipalité. Parce qu'elle ne pourra pas tout simplement y donner une suite.

Le Président : si je comprends bien votre intervention, vous dites au fond de la Municipalité ne maîtrise pas tous les objets qui sont décrits dans la motion. Elle ne maîtrise pas seule.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'imagine qu'il se trouvera 20 voix au moins pour soutenir ce renvoi en commission. Et dans la discussion on aura tout loisir d'atténuer le caractère impératif de l'affaire et de trouver des solutions raisonnables à tout ça. Qui même à proposer la transformation de la motion en postulat. Personnellement, je vous invite à renvoyer cette motion à une commission, enfin à faire bon accueil à cette proposition et ensuite on discutera.

Le Président demande que celles et ceux qui soutiennent le renvoi de cette motion à une commission le manifestent en levant leur carton orange.

Le renvoi de cette motion à une commission est accepté par une large majorité des membres présents (plus de 20).

Le Président passe maintenant à la dernière des quatre motions présentée aujourd'hui, celle de Monsieur Roland du BOIS, qu'il invite à prendre place à côté de lui.

Monsieur Roland du BOIS :

Motion pour la modification du Règlement communal sur la gestion des déchets. Lors de sa séance du 31 octobre 2012, le Conseil communal a adopté un Règlement sur la gestion des déchets présentant une taxe calculée sur le volume ECA. A l'époque, je suis intervenu pour contrer cette taxe de base qui présentait automatiquement de nombreuses disparités de traitement entre les contribuables pulliérans. La façon de calculer cette taxe provoque des inégalités de traitements entre propriétaires aisés et propriétaires retraités et l'abaissement des 2 points d'impôt ne profitent qu'aux propriétaires à haut revenu. Bien des retraités veufs ou veuves, propriétaires d'une villa individuelle représentant leur seul patrimoine immobilier, se voient souvent taxés à plus de CHF 400.00. Pour information, il faut un revenu imposable de CHF 200'000.00 pour annuler un tel coût. C'est dix fois supérieur au revenu imposable

d'un retraité moyen. Pourquoi une telle disparité ? De nombreux autres cas ont fait l'objet de recours de la part de propriétaires car la taxe de base envoyée par notre administration communale comprend des volumes difficilement acceptables soit garages, dépôts, granges, piscines intérieures, ateliers, salles de fitness, bureaux et autres locaux, hors des locaux communs, non attribués ou non loués à certains locataires. C'est un véritable casse-tête pour les propriétaires chargés de répartir la taxe. Autre disparité constatée, les cafés restaurants sur la base de leur volume d'exploitation ne sont taxés que pour un faible montant par rapport aux déchets qu'ils occasionnent. Force est de constater que cette taxe est totalement inadaptée mais surtout particulièrement injuste. Est-ce bien aux propriétaires de se charger et d'essayer d'équilibrer la répartition de la taxe fixée par l'administration communale ? Dans bien des immeubles les locaux annexes garages ou autres sont attribués différemment d'un appartement à l'autre. Seules trois communes du canton ont opté pour ce système de taxe de base. Ces trois communes Nyon, Lausanne et Pully font l'objet de nombreux recours de propriétaires et on en compte plus de 3'500 pour la seule commune de Lausanne et ce uniquement à travers la Chambre Vaudoise Immobilière. Il est pour ma part urgent de modifier rapidement notre Règlement communal sur la gestion des déchets en abrogeant la taxe de base, à l'article 12, pour la remplacer par une taxe à la personne, solution adoptée par une majorité de communes. Les frais administratifs doivent impérativement rester à la charge de notre administration communale et ainsi décharger les propriétaires de la responsabilité de répartition qui pourrait faire l'objet de contestation de la part de certains locataires. Je vous demande de prendre en considération cette motion et de la transmettre à une commission ad hoc pour étude et rapport. Je vous remercie de votre soutien.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je ne vais disséquer ce que vient de dire Monsieur le Conseiller Roland du BOIS, mais comme précédemment apporter quelques précisions ou aux commentaires. Il est vrai que fin 2012 votre Conseil a largement majorité par 65 voix, contre 20 voix accepté le préavis Municipal sur la gestion des déchets et actuellement nous en sommes tout juste à tirer le premier bilan. Le bilan pratique et financier de la première année d'exploitation de ce système. A première vue la solution choisie fonctionne à satisfaction et produit des effets escomptés, ça c'est certain. Un pourcentage de recyclage d'environ 60 pour cents. Alors effectivement tout système de taxation, alors je crois qu'on peut le dire, a ses avantages et ses défauts. Maintenant la distinction entre propriétaire aisé ou propriétaire retraité. Je pense qu'un propriétaire retraité peut être aisé ou un propriétaire retraité peut être aisé, mais on peut en rediscuter. Mais le fait est qu'il y a eu des recours contre cette taxe de base dans toutes les communes à des niveaux très différents, Nyon n'a qu'une quinzaine ou une vingtaine contre cette taxe de base au volume. A Pully des recours représentent moins de 10 pour cents du total des propriétaires taxés. Je préciserai aussi que les communes qui ont introduit un système de taxe de base à la personne doivent aussi faire face à des recours. Ces recours sont actuellement en cours de traitement devant la commission communale de recours en matière d'impôt. Elles vont certainement être par la suite transmises à la cours du droit administratif et public du tribunal cantonal et bien sûr indépendamment et indépendamment ou non du renvoi de la motion du Conseiller Roland du BOIS à une commission. La Municipalité vous teindra informé des décisions de cette instance. Toutefois, de l'avis de la Municipalité une modification du système de taxation des déchets semble pour le moins prématuré. Mais bien entendu nous sommes également prêt à nous exprimer devant une commission si besoin était.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

En tant que membre de la Commission en matière d'impôt je vous informe que les quatre membres présents ce soir ont décidé, par soucis de neutralité de ne prendre pas part au débat et ne participeront pas au vote sur ce point. Parce que ça entre en collusion avec ce que nous traitons en ce moment.

Le Président trouve que c'est une démarche tout à fait justifiée.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Disons que l'introduction de la taxe aux sacs, assortie à une taxe de base pour la mise à disposition des installations cela a été une très longue histoire dans ce canton. Il faut savoir que c'était pour se conformer à la loi fédérale. Mais dans tous les cas le passage au système de taxe d'une prestation qui a été avant assurée par les impôts représente une charge accrue pour les petits revenus et une charge pour les hauts revenus. On parle du caractère anti social des taxes. Ce caractère anti social il a été aggravé dans notre commune par la réduction d'impôt qui évidemment favorise les hauts revenus. Alors, dans ce cadre-là le système proposé à l'époque par la Municipalité, donc taxe au volume présente une légère correction de ce système anti social. Bien sûr il y a des exceptions, elles ont été citées par Monsieur Roland du BOIS, mais le système permet de tenir compte de ces exceptions. Je vous recommande de classer cette motion. Probablement quelle va recueillir les 20 voix nécessaires pour le renvoi en commission. Mais c'est que la commission ensuite se charge de proposer le classement.

Madame Liliane MASSON demande la parole :

Il ne s'agit pas seulement de la gestion des déchets, mais il s'agit aussi de la taxe d'épuration, le système est le même selon l'ECA et induit le même système arbitraire de taxation de la population. Il ne s'agit pas seulement des propriétaires, il s'agit aussi des locataires qui sont imposés suite à la charge des propriétaires qui mettent les taxes en question même s'ils ne sont pas sur le bail. En perspective, vu l'évolution dans les tribunaux des baux où les juges vont d'office, lors actuelle, mettre cette taxe à la charge des locataires, il faut s'attendre que tous les locataires vont partager, comme les propriétaires toutes ces nouvelles taxes. En attendant, ceux qui ont plus ou moins de chances sont déjà taxés par les propriétaires en tant que locataires et ce système de l'ECA charge lourdement les locataires. Une personne payée pour quatre pratiquement, alors que le principe est du pollueur payeur. Alors je ne vois pas pourquoi nous sommes obligés en tant que locataire de subir ce système. Pourquoi une personne doit payer au moins pour quatre et en perspective de ce système généralisé de locataires et propriétaires. Pourquoi il y a un tel arbitrage ? Alors je vais soutenir la motion Roland du BOIS pour avoir un peu plus d'équité. Aujourd'hui en perspective ne fera d'empirer.

Le Président demande que celles et ceux qui soutiennent le renvoi de cette motion à une commission le manifestent en levant leur carton orange.

Le renvoi de cette motion à une commission est accepté par une large majorité des membres présents (plus de 20).

3.8. Divers

On a demandé au Président de communiqué une nouvelle sportive aux membres du Conseil, Pully Football par son président Alain CORDEY souhaite que de nombreuses personnes participent à un tournoi à sept qui réunira les sociétés locales de Pully. Cela dans le cadre d'un tournoi international organisé par le Pully Football pour les juniors M 13. Je vous signale la chose et je pense que tous ceux qui s'intéressent cela, et qui souhaite participer à ce tournoi de football que nous allons vivre, sont priés de s'annoncer à Monsieur Alain CORDEY, président du Pully football.

Madame Léna LIO demande la parole :

A la suite du communiqué de presse du 20 mai dernier, concernant les comptes 2013 de notre commune, je tiens à exprimer ma satisfaction face aux excellents résultats obtenus et ma reconnaissance pour les efforts accomplis dans ce sens par la Municipalité. Il faut naturellement l'encourager à poursuivre ces objectifs de maîtrise des charges et des endettements. Toutefois je suis un peu surprise face au très grand écart qui est apparu entre le budget, qui prévoyait un déficit de CHF 700'000.00 et le résultat de plus de 17 million de bénéfice. Mon souhait est que cette situation ne conduise pas une année prochaine à une surprise de même ampleur, mais dans l'autre sens.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

En fait, j'ai juste une toute petite observation à faire et ça c'est surtout au niveau système fait par le Président du Conseil. Lors de la lecture ou je dirais de la non lecture des résultats de vote, j'ai énormément regretté de ne pas avoir les résultats lus. Je crois que jusqu'à ce jour ont les a toujours lu et je suis très intéressée. Alors je vous demanderai que dans le futur de relire les résultats de vote qui m'intéressent beaucoup.

Le Président prie Madame Verena KUONEN d'accepter ses excuses pour ne pas avoir relu les résultats des votations, et lui propose de lui lire ces résultats en fin de séance.

Madame Verena KUONEN : Non, Monsieur le Président, ce n'est pas utile. Je pourrais les obtenir d'une autre manière. D'ailleurs ce n'était pas une critique parce que je peux aisément comprendre que vous aillez oublié ce genre de chose. Donc je vous remercie simplement pour une prochaine fois.

Le Président pour une deuxième fois une lettre des parents des enfants scolarisés « Harnos » dans les écoles de Chantemerle et des Alpes. Je vous avais déjà signalé la chose et ces gens me disent qu'ils n'ont toujours pas reçu de réponse quant aux questions de la prise en charge parascolaire. Donc, nous demandons rien de plus que de vous conformer à la loi et souhaitons pas pour le moment mener ce débat sur la place publique. Mais, personnellement, je ne souhaiterai pas recevoir souvent ces lettres. Je ne sais pas si Monsieur le Municipal peut me rassurer.

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Je puis vous informer que nous les avons reçus entretemps. Non seulement ça s'est passé, mais ils ont pu se déclarer satisfait de la solution que nous avons trouvé, gras au servie qui ont découvert qu'il y avait une surface libre au collègue des Alpes. Je leur ai posé formellement la question. Ils m'ont répondu « oui ». Mais, ça a pris du temps.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 22h40. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu le 25 juin 2014 à 18h00 et au même endroit.

Le Président :

La secrétaire :

Pierre Zappelli

Jacqueline Vallotton